

LES INFORMATIONS SUR LA CHAÎNE ALIMENTAIRE

La qualité sanitaire de la viande dépend de la santé des animaux, des pratiques d'élevage et de l'environnement de l'élevage. Un règlement européen spécifie que l'éleveur doit transmettre des informations sanitaires aux opérateurs de la filière quand ses animaux quittent l'exploitation.

L'ASDA est le support de transmission de ces informations.

ATTESTATION SANITAIRE

N° Travail Code Pays Numéro National Sexe Type Racial Date de Naissance Nom du Bovin

Type racial des parents Numéro d'Exploitation Numéro national de la mère porteuse

Provenant d'un troupeau : OFFICIELLEMENT INDEMNÉ DE LEUCOSE, DE BRUCELLOSE ET DE TUBERCULOSE

Utilisable jusqu'à la mort du bovin s'il ne quitte pas son exploitation de détention OU valable 30 jours à compter de la date de sortie du bovin de l'exploitation de détention.

Mouvements de l'animal

Exploitation Date entrée (cause) Date sortie

Signature de l'éleveur (2)

Je m'engage à ne pas envoyer, à l'abattoir, cet animal s'il est sous délai d'attente de traitement médicamenteux.

J'atteste que ce bovin - ne présente aucun - présente un - risque nécessitant la transmission d'informations sur la chaîne alimentaire (rayer la mention inutile (1)).

Jour Mois Année

Signature de l'éleveur (2)

Je m'engage à ne pas envoyer, à l'abattoir, cet animal s'il est sous délai d'attente de traitement médicamenteux.



➡ CE QUE JE DOIS FAIRE :

L'information sur la chaîne alimentaire est à transmettre lors de chaque sortie d'un bovin de mon exploitation.

ASDA verte ou jaune ou rouge

CAS 1

Je n'ai pas d'information sanitaire spécifique à transmettre :

> JE REMPLIS LE RECTO

J'atteste que ce bovin - **ne présente aucun - ~~présente un~~** - risque nécessitant la transmission d'informations sur la chaîne alimentaire (rayer la mention inutile (1)).

Jour Mois Année
10/07/2018

Signature de l'éleveur (2)
Je m'engage à ne pas envoyer, à l'abattoir, cet animal s'il est sous délai d'attente de traitement médicamenteux.

[Signature]

CAS 2

J'ai des informations sanitaires spécifiques à transmettre :

> JE REMPLIS LE RECTO

+ JE COMPLÈTE LE VERSO

J'atteste que ce bovin - **~~ne présente~~ - présente un -** - risque nécessitant la transmission d'informations sur la chaîne alimentaire (rayer la mention inutile (1)).

Jour Mois Année
10/07/2018

Signature de l'éleveur (2)
Je m'engage à ne pas envoyer, à l'abattoir, cet animal s'il est sous délai d'attente de traitement médicamenteux.

[Signature]

Zone à compléter par l'éleveur qui introduit ce bovin dans l'exploitation
Numéro d'exploitation
Type atelier
Date de livraison
Signature de l'éleveur

Zone à compléter par le vétérinaire sanitaire qui réalise la visite
Date de la visite
Autre(s) intervention(s)
Numéro ordinal et Signature

Transmission d'informations sur la chaîne alimentaire
J'informe que ce bovin :
☐ a subi récemment un traitement pour lequel le délai d'attente vétérinaire n'est pas terminé. Cet animal ne doit pas être présenté à l'abattoir.
☐ provient d'un troupeau ayant eu, en deux mois, deux cas de salmonellose clinique, le premier cas ayant été diagnostiqué il y a moins de six mois.
☐ provient d'un lot ayant fait l'objet d'au moins une information sur la présence de cysticercoses.
☐ présente un risque qui a été notifié par l'administration et qu'il doit faire l'objet de mesures de gestion particulière.
☐ présente un risque avéré nécessitant des mesures de gestion.
Description du risque identifié par le détenteur :

CE DOCUMENT SANITAIRE DE CIRCULATION DOIT ÊTRE RETOURNÉ À LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE (DE LA COHESION SOCIALE ET) DE LA PROTECTION DES POPULATIONS OU À LA DIRECTION DES SERVICES VÉTÉRINAIRES OU AU GROUPEMENT DE DÉFENSE SANITAIRE

Ancienne ASDA (éditée avant le 1^{er} juillet 2018)

Je n'ai pas d'information sanitaire spécifique à transmettre.



Il n'y a rien à faire de plus.

J'ai des informations sanitaires spécifiques à transmettre.



Je remplis le recto de mon ancienne ASDA auquel je joins le document complémentaire (visuel ci-dessus) disponible auprès de mon GDS ou sur : <http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr>

Information sur la Chaîne Alimentaire

Je certifie que le bovin :
☐ a subi récemment un traitement pour lequel le délai d'attente vétérinaire n'est pas terminé. Cet animal ne doit pas être présenté à l'abattoir.
☐ provient d'un troupeau ayant eu, en deux mois, deux cas de salmonellose clinique, le premier cas ayant été diagnostiqué il y a moins de six mois.
☐ provient d'un lot ayant fait l'objet d'au moins une information sur la présence de cysticercoses.
☐ présente un risque qui a été notifié par l'administration et qu'il doit faire l'objet de mesures de gestion particulière.
☐ présente un risque avéré nécessitant des mesures de gestion.
 Description du risque identifié par le détenteur :

CE DOCUMENT SANITAIRE DE CIRCULATION DOIT ÊTRE RETOURNÉ À LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE (DE LA COHESION SOCIALE ET) DE LA PROTECTION DES POPULATIONS OU À LA DIRECTION DES SERVICES VÉTÉRINAIRES OU AU GROUPEMENT DE DÉFENSE SANITAIRE

➔ **ÉVÉNEMENTS SANITAIRES
APPARUS DANS MON
TROUPEAU ET PRÉSENTS
DANS MON REGISTRE
À TRANSMETTRE DANS
LES CAS SUIVANTS :**

**TRAITEMENTS
VÉTÉRIAIRES**

A cocher si :
le bovin est sous délai
d'attente et destiné à l'élevage
(fournir l'ordonnance
et conserver une copie).

Attention :
il est interdit d'expédier
à l'abattoir un animal
sous délai d'attente.

**INFORMATIONS FOURNIES PAR L'AUTORITÉ ADMINISTRATIVE
COMPÉTENTE CONCERNANT :**

- La cysticercose,
- A date, les dangers à gestion particulière sont des contaminants de l'environnement (dioxine, furane, PCB, plomb, radionucléides...).

Zone à compléter par l'éleveur qui introduit ce bovin dans l'exploitation	Zone à compléter par le vétérinaire sanitaire qui réalise la visite	Transmission d'informations sur la chaîne alimentaire
Numéro d'exploitation	Date de la visite	J'informe que ce bovin :
Type atelier	Autre(s) intervention(s)	☐ a subi récemment un traitement pour lequel le délai d'attente «viande» n'est pas terminé. Cet animal ne doit pas être présenté à l'abattoir.
Date de livraison		☐ provient d'un troupeau ayant eu, en deux mois, deux cas de salmonellose clinique, le premier cas ayant été diagnostiqué il y a moins de six mois.
Signature de l'éleveur	Numéro ordinal et Signature	☐ provient d'un lot ayant fait l'objet d'au moins une information sur la présence de cysticerques .
		☐ présente un risque qui a été notifié par l'administration et qu'il doit faire l'objet de mesures de gestion particulière .
		☐ présente un risque avéré nécessitant des mesures de gestion. Description du risque identifié par le détenteur :

CE DOCUMENT SANITAIRE DE CIRCULATION DOIT ÊTRE RETOURNÉ À LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE (DE LA COHESION SOCIALE ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS OU À LA DIRECTION DES SERVICES VÉTÉRIAIRES OU AU GROUPEMENT DE DÉFENSE SANITAIRE

**SALMONELLOSE
CLINIQUE**

Information fournie
par mon vétérinaire

A cocher si :
le bovin provient d'un troupeau
où il y a eu, en 2 mois :
> 2 bovins atteints
de salmonellose clinique,
> **ET dont le 1er cas date
de moins de 6 mois.**

**DANGER AVÉRÉ
IDENTIFIÉ PAR
LE DÉTENTEUR.**

A cocher et à compléter si :
le bovin présente un danger
ponctuel, identifié par le détenteur
et notifié dans le registre
d'élevage, nécessitant
des mesures de gestion.

CYSTICERCOSE

A cocher si :
le bovin provient d'un lot
d'animaux (animaux ayant reçu
la même alimentation et/ou la même
eau) pour lequel j'ai reçu au moins
1 information des services vétérinaires pour
cysticercose, il y a moins de 9 mois.
J'arrête de cocher la case avant le délai
des 9 mois si, depuis la dernière
information de présence
de cysticerques, au moins 2 bovins
abattus du même lot se sont
révélés indemnes
de cysticercose.

**DANGER
À GESTION
PARTICULIÈRE**

**A cocher
et à compléter si :**
l'autorité administrative
compétente m'indique
officiellement
de le faire.



CES INFORMATIONS SONT À TRANSMETTRE AVEC LES ANIMAUX À L'AIDE DE L'ASDA



NATURE DU DANGER	DÉLAI DE TRANSMISSION DES ICA
Délai d'attente de traitements médicamenteux	Il est interdit d'expédier à l'abattoir un animal sous délai d'attente.
Salmonellose	A l'arrivée des animaux à l'abattoir
Cysticercose	A l'arrivée des animaux à l'abattoir
Danger à gestion particulière (Risque notifié par l'administration)	Transmission des ICA à l'exploitant de l'abattoir, 24h avant l'arrivée des animaux
Danger avéré identifié par le détenteur	Transmission des ICA à l'exploitant de l'abattoir, 24h avant l'arrivée des animaux

Rappels

- LORS DE TOUTE SORTIE D'UN BOVIN, QUELLE QUE SOIT SA DESTINATION, JE DOIS COMPLÉTER L'ASDA.
- EN CAS D'INTRODUCTION D'UN BOVIN, JE DOIS M'ASSURER QUE L'ASDA TRANSMISE PAR LE VENDEUR EST BIEN RENSEIGNÉE.
- CAS PARTICULIER DES ATELIERS D'ENGRAISSEMENT (ASDA JAUNE) : UN DOCUMENT PERMETTANT UNE DÉCLARATION COLLECTIVE EST DISPONIBLE



J'ai introduit dans mon troupeau un bovin avec des informations sur la chaîne alimentaire mentionnées au verso de l'ASDA, que dois-je faire ?

Lorsque le bovin quittera l'exploitation, toutes les ICA doivent être retranscrites de façon systématique selon les délais fixés pour chaque danger.

Si les services vétérinaires considèrent que le danger n'est plus présent, ils doivent m'informer officiellement de ne pas reporter ces informations.

Toutes autres informations sur la chaîne alimentaire qui concernent mon troupeau doivent être aussi inscrites sur la nouvelle ASDA.

Qui contacter pour plus d'informations ?

- Votre vétérinaire
- Les GDS ou les services vétérinaires de votre département (DD(CS)PP)
- Votre technicien
- Les fédérations et organisations professionnelles



ORGANISMES AYANT PARTICIPÉ À LA RÉDACTION :

CONFÉDÉRATION PAYSANNE, COORDINATION RURALE, FNB, COOP DE FRANCE, ELVEA FRANCE, FFCB, FMBV, FNEAP, FEDEV, CULTURE VIANDE, DGAL, GDS FRANCE, INSTITUT DE L'ÉLEVAGE, INTERBEV

Réalisation : Bêta Pictoris - Juin 2018 - Crédits photos : Aldo Soarès et Georges Humbert